Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20261008-SG2026_661-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 8 octobre 2026 - Délibération n° 2026-080

MAISON SPORT SANTÉ

INSTAURATION DE TARIFS DE PRESTATIONS DE SERVICE AUPRÈS DE PARTENAIRES

INSTAURATION DE TARIF D'ADHÉSION DES PATIENTS

ACCEPTATION D'UN DON DE L'ASSOCIATION OCTOBRE ROSE POUR LA MISE EN PLACE D'UN CRÉNEAU D'ACTIVITÉ PHYSIQUE "SPORT ET CANCER"

L'an deux mille vingt-six, le 8 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 2 octobre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

<table>
<tr><th colspan="2">Nombre de membres du Conseil</th><th>Membres présents</th></tr>
<tr><td>En exercice</td><td>29</td><td rowspan="3">Monsieur Pascal Duchêne, Madame Karen Lanson, Monsieur Benoit Quélard, Madame Géraldine Denigot, Monsieur Marc Droguet, Madame Anne-Cécile Hurtel, Messieurs Jean-Marie Pichon et Jacques Carpentier, Madame Maria Torlay, Monsieur Jean-Luc Guillaume, Madame Fabienne Verpillot, Messieurs Mickaël Jouan et Stéphane Lefebvre, Mesdames Adélaïde Montagut et Béatrice Chatelier, Monsieur Tahir Thiam, Madame Bouchra Oubrouk, Messieurs Taner Basol et Valentin Perré, Mesdames Vildan Bilgic et Martine Évain et Léa Terraube, Messieurs Gaëtan Hairault et Mathurin Lenoir, Madame Aurélie Lebreton.</td></tr>
<tr><td>Présents</td><td>25</td></tr>
<tr><td>Votants</td><td>29</td></tr>
<tr><td colspan="2">Vote</td><td>Absents excusés ayant donné mandat de vote</td></tr>
<tr><td>Pour</td><td>29</td><td>Madame Marion Paupette, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurtel.
Madame Sabine Rullier de Baynast, pouvoir donné à Monsieur Valentin Perré.
Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Monsieur Gaëtan Hairault.
Madame Stéphanie Brault-Pitaud, pouvoir donné à Madame Martine Évain.</td></tr>
<tr><td>Contre</td><td>0</td><td>Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote</td></tr>
<tr><td>Abstention</td><td>0</td><td>/</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td>Secrétaire de séance : Madame Fabienne Verpillot.</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20261008-SG2026_661-DE

Rapport de Géraldine Denigot.

La Maison Sport Santé de Redon est de plus en plus sollicitée pour faire des interventions ciblées auprès de différents organismes ou associations comme la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays de Redon (CPTS) ou la Ligue contre le Cancer par exemple ou pour dispenser directement à la Maison Médicale de l'Avenue du Pèlerin des séances adaptées selon les pathologies, comme pour les femmes atteintes d'endométriose notamment.

A ce titre, il convient d'instaurer des tarifs spécifiques afin de pouvoir facturer les interventions des agents de la Maison Sport Santé :

- *Pour ce qui est des prestations de service effectuées à l'extérieur, auprès de partenaires, il est proposé un tarif de 50 euros par heure et par agent ainsi qu'un tarif de 12,50 euros par bilan individuel réalisé.*
- *Pour les séances organisées à la Maison Sport Santé, pour des groupes de patients, il est proposé une adhésion semestrielle de 30 euros par patient.*

Il est proposé que ces tarifs entrent en vigueur à compter du 15 octobre 2026.

Par ailleurs, dans le cadre de la prévention et du soin du cancer, la Maison Sport Santé a mis en place, en 2026, un créneau d'activité physique "Sport et Cancer" à raison d'une heure par semaine.

Afin de contribuer au financement de cette nouvelle activité, l'association Octobre Rose de Redon a souhaité faire un don de 1 000 euros.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation des libéralités reçues dès lors qu'elles sont assujetties de conditions ou de charges et qu'elles ont une affectation spéciale.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2242-1,
Vu la présentation en commission Finances, Budget, Modernisation des services, Communication du 28 septembre 2026,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ADOPTE, à compter du 15 octobre 2026, les tarifs suivants de la Maison Sport Santé :

- Tarif de prestation de service des agents de la Maison Sport Santé applicable aux interventions réalisées dans le cadre des conventions conclues avec les organismes bénéficiaires : 50 euros par heure d'intervention et par agent.
- Tarif de bilan individuel réalisé : 12,50 euros.
- Adhésion semestrielle par patient pour les séances dispensées à la Maison Sport Santé : 30 euros.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 035-213502362-20261008-SG2026_661-DE

ACCEPTE le don de 1 000 euros de l'association Octobre Rose de Redon en guise de participation au financement du nouveau créneau d'activité physique "Sport et Cancer" de la Maison Sport Santé.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Fabienne Verpillot
Conseillère municipale déléguée

Mis en ligne le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr